



Action de parrainage



Cher adhérente, cher adhérent,

Pensez au « **Parrainage de nouveaux adhérents** » !

Faites connaître l'Association des salariés agricoles directement autour de nous et profitez des avantages. Nous invitons chaque adhérent à y participer !

« Chacun d'entre nous a l'occasion de rencontrer un « collègue » salarié agricole, au « coin du champ » ou chez le concessionnaire... : alors c'est le moment de lui parler de l'association ASA et de lui proposer de devenir adhérent à son tour... ».

Le principe est simple : vous trouvez un nouvel adhérent (salarié agricole en activité) et vous bénéficiez de **10 € de « réduction »**, valable un an. Votre « filleul » profitera également d'une remise (**15 € de « réduction »**, valable un an).

Démarche : Pour chaque nouvel adhérent que vous trouvez, vous complétez entièrement le bulletin ci-dessous, partie « Parrain » et partie « Filleul », vous signez (parrain et filleul) et vous le retournez à l'ASA avec la cotisation du filleul (chèque de **32 € pour l'année 2019**). Les bons de « réduction » vous seront envoyés en retour.

« Alors, faites connaître l'Association des salariés agricoles et devenez Parrain ! »

Fabien Chôlin, président

A chaque parrainage : bulletin à compléter et à retourner à l'ASA, Chambre d'agriculture
28024 CHARTRES Cedex. Renseignements : Tél. D. Lazier : 02.37.24.45.64

« Parrain » :

Nom Prénom

Adresse Code postal Commune

Tél : Adresse email

Signature

« Filleul » :

Nom Prénom

Adresse Code postal Commune

Tél : Adresse email

Age ans Emploi actuel

Salarié agricole Permanent à temps complet ou à temps partiel depuis

Ou Salarié agricole Temporaire → dernier Cdd agricole du / / au / /

Nom et adresse de votre employeur actuel :

Je souhaite **devenir membre de l'Association des Salariés Agricoles** et je joins à ce bulletin un chèque de cotisation : *cotisation individuelle 32 €* à l'ordre de l'A.S.A. 28.

Mon adhésion prend effet dès ce jour et pour toute l'année 2019.

Date

Signature